

tement, car les fruits avaient été emballés avec soin et bien choisis ; s'ils étaient arrivés en bonne condition, ils auraient créé une bonne demande en fruits du Canada. Pourtant, on ne devrait pas se décourager ; si l'on parvient à mettre des fruits frais de Californie en bon état sur le marché de Londres, on doit pouvoir en faire autant pour les fruits du Canada. Il doit y avoir un vice quelque part. Nous ne sommes pas en position de déterminer où se trouve ce vice, mais, en comparant les conditions d'expédition des fruits de Californie avec celles de nos fruits, on arriverait probablement à le découvrir.

Si nous avons bonne mémoire, les compartiments frigorifiques à bord de nos vapeurs ont été établis de trois manières : 1o par un simple isolement de la chaleur, qui peut conserver une température égale voisine de 32 degrés ; 2o par des parois doublées contenant de la glace ; 3o par la pose d'un appareil frigorifique chimique. Les deux premiers procédés ne permettent pas de varier à volonté la température, suivant la nature des marchandises à transporter et, s'ils réussissent pour quelques produits, ils peuvent ne pas avoir un bon effet pour les autres. Le troisième est le plus parfait et le plus coûteux. Lequel des trois a été employé pour le transport d'essai de nos fruits ? Voilà ce qu'il importe tout d'abord de savoir.

Une compagnie privilégiée

La Montreal Water and Power Company est une corporation véritablement privilégiée. Elle doit \$100,000 à la cité de Montréal ; et la cité, qui coupe l'approvisionnement d'eau au pauvre diable incapable de lui payer \$4 à \$5 avant le mois d'octobre, continue et continuera encore longtemps à lui fournir toute l'eau dont elle a besoin. A St Henri, la compagnie doit à la municipalité \$100,000 en capital, sans parler du billet de \$100,000 escompté avec l'endossement de la ville, et sept ou huit mille piastres d'intérêt. Par exemple, elle perçoit rigoureusement la taxe d'eau, et quand un ouvrier est arriéré d'un an, elle lui coupe radicalement les vivres. C'est la répétition de ce qui se passait l'année dernière dans le nouveau quartier St Denis. On n'a pas d'idée, dans les autres villes, de la désinvolture avec laquelle ces gens là nous pillent en se moquant de nous. C'est tout simplement inouï.

La ville de St Henri, si son conseil municipal n'est pas, comme celui de

Montréal, sous le contrôle de la Montreal Water and Power Co., aurait cependant une belle occasion de se délier du marché de dupe qu'on lui a fait faire, lorsqu'elle a acheté ses tuyaux de distribution pour les revendre ensuite à la compagnie. Qu'elle poursuive donc la compagnie, qu'elle prenne jugement contre elle et fasse vendre son aqueduc par le shérif. Elle pourra la racheter à bon compte et en faire un service municipal. Mais osera-t-on faire cela ?

Commerce avec l'Italie.

A peine le traité de commerce avec la France est-il en vigueur que l'Italie fait annoncer, dit-on, qu'elle est disposée à négocier un traité de commerce avec le Canada, sur la même base que le traité franco-canadien. Le principal article d'importation de France qui est dégrèvé par le traité c'est le vin léger. Or les seuls concurrents possibles de la France pour les vins légers, sont l'Espagne et l'Italie. Ces deux pays produisent beaucoup de vins qu'ils exportent, mais leur exportation n'a jamais gêné l'exportation française. Les vins légers d'Italie ne sont guère bons qu'à des coupages ; ceux qui se consomment sans manipulation de ce genre, les vins de Sicile, par exemple, sont plutôt les concurrents des vins d'Espagne que de ceux de France, étant plus alcooliques et plus sucrés que ces derniers.

Notre commerce avec l'Italie peut, sans doute, prendre du développement et nos bois pourraient y lutter à armes égales avec les bois de Norvège ; notre poisson, notre morue, surtout, y trouverait un marché d'une grande importance ; d'un autre côté, nous importons d'Italie des pâtes alimentaires, des vins, des huiles, des fruits, etc.

Pourvu, donc, que les conditions du traité proposé ne soient pas de nature à provoquer la dénonciation de notre traité avec la France, il y aurait évidemment avantage, pour notre commerce extérieur, à conclure un traité de commerce avec l'Italie. Mais comme, en somme, le marché français est beaucoup plus important pour nous — tout sentiment mis de côté — que le marché italien, notre gouvernement devra veiller à ce qu'on ne nous fasse pas lâcher la proie pour l'ombre, en favorisant le commerce avec l'Italie au détriment du commerce avec la France.

Le monopole du tabac rapporte \$75,000,000 par année au gouvernement français.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Nous avons reçu le programme des études de l'école d'industrie laitière de St-Hyacinthe, pour la session de 1895-96. Ce programme comprend trois parties principales :

1o Enseignement des meilleures méthodes de production du lait, en hiver comme en été ; de fabrication du beurre et du fromage et d'épreuve du lait.

2o Formation d'inspecteurs de beurrieres et de fromageries pour les syndicats existants et à créer.

3o Etude expérimentale des nouveaux systèmes de machines et d'appareils de laiterie et des nouveaux procédés de fabrication, ainsi que de tous les progrès à réaliser dans l'industrie laitière.

Avec ce programme, la Société de l'Industrie Laitière considère qu'il est important, dans l'intérêt général, de faire profiter de l'enseignement de l'école : d'abord, les fabricants actuels ; et ensuite, les jeunes gens qui ont l'intention d'apprendre à fabriquer le beurre et le fromage.

L'ouverture des cours aura lieu le 4 novembre.

L'enseignement sera gratuit pour tous les membres de la Société d'Industrie Laitière.

Il y aura 10 séries de cours réguliers, réservés aux fabricants ou aux jeunes gens ayant déjà une certaine expérience de la fabrication. Les cinq premières séries se tiendront du 4 novembre au 15 février ; les 4ème et 5ème séries sont réservées spécialement aux candidats inspecteurs. La sixième, du 20 février au 7 mars, est réservée aux anciens élèves de l'école. Les quatre dernières séries suivront, se terminant le 2 mai.

Le nombre d'élèves pour chaque série est strictement limité à 40.

Les élèves devront s'engager à suivre le cours entier de leur série et se présenter au secrétariat de l'école la veille de l'ouverture des cours, ou le jour même avant huit heures a.m.

A partir du 30 avril, il y aura un cours préparatoire pour les jeunes gens, qui se proposent de se placer comme apprentis dans les beurrieres ou les fromageries pendant la saison prochaine. Ces jeunes gens pourront, après avoir passé l'été dans une fabrique, revenir l'hiver suivant terminer leurs cours à l'école.

Les fabriques qui désireraient avoir un aide ou apprenti, ayant suivi ce cours préparatoire, pourront se mettre en communication avec le secrétaire de l'école, qui en-